



Mobilisation du 5 juin 2014

Les salariés des sites de Toulouse, Portet et Gimont ont répondu présents à l'appel à la mobilisation des syndicats FO, CGT et CFE-CGC.

Forts de votre soutien, nous avons été reçus une nouvelle fois par la Direction et renégocié une partie des conditions de l'accord « Politique Salariale 2014 »

Cette entrevue a permis d'obtenir, en plus de l'AG de 1 % applicable au 1^{er} juillet pour les personnels cadres et non cadres avec un talon de 30€ :

- **Une Augmentation Générale supplémentaire de 1 %, conditionnée à l'atteinte des livraisons applicable 1^{er} juillet 2014 (au lieu d'une prime de 1 % conditionnée sur les mêmes critères).**
Les résultats seront connus et analysés fin décembre 2014.
- **Une campagne de promotions non cadres, sans AI, applicable en décembre 2014**

Notre détermination, et le soutien affiché d'une large majorité du personnel nous ont permis de faire évoluer la proposition d'une Direction peu disposée à revenir sur sa décision.

Nous n'avons pas atteint notre objectif initial, mais nous avons obtenu le maximum de ce qu'il était possible de négocier.

Aujourd'hui, il faut se tourner vers l'avenir, et en particulier assurer une surveillance renforcée des livraisons réalisées par rapport aux livraisons prévues, afin de préparer la revue de cet indicateur fin 2014.

Les syndicats FO, CGT et CFE-CGC remercient l'ensemble des salariés qui se sont engagés à leurs côtés le 5 juin 2014.

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACCORD « Politique Salariale 2014 »

| Non Cadres | Ingénieurs & Cadres |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Augmentation Générale de 1 % des salaires de base 35 h applicable au 1^{er} juillet 2014 attribuée à toute personne inscrite à l'effectif au 1^{er} juillet 2014 avec un talon de 30€ bruts d'augmentation minimale par salarié sur une base temps plein.➤ Augmentation Générale de 1% des salaires de base 35 h applicable au 1^{er} juillet 2014 attribuée à toute personne inscrite à l'effectif au 1^{er} juillet 2014 conditionnée à l'atteinte de l'objectif de livraisons sur l'année 2014 (analyse prévue fin décembre).➤ Campagne de promotions non cadres sans AI applicable en décembre 2014.➤ Réévaluation du salaire plancher de 1635€ à 1660€ (identique à Airbus) à compter du 1^{er} juillet 2014.➤ Revalorisation de la valeur du point société de 6,47€ à 6,55€(identique à Airbus) à compter du 1^{er} juillet 2014.➤ Revalorisation de la prime d'ancienneté de 6,66€ à 6,75 € (identique à Airbus) à compter du 1^{er} juillet 2014. | <ul style="list-style-type: none">➤ Augmentation Générale de 1 % des salaires de base 35 h applicable au 1^{er} juillet 2014 attribuée à toute personne inscrite à l'effectif au 1^{er} juillet 2014 avec un talon de 30€ bruts d'augmentation minimale par salarié sur une base temps plein.➤ Augmentation Générale de 1% des salaires de base 35 h applicable au 1^{er} juillet 2014 attribuée à toute personne inscrite à l'effectif au 1^{er} juillet 2014 conditionnée à l'atteinte de l'objectif de livraisons sur l'année 2014 (analyse prévue fin décembre). |

A Toulouse, le 16 juin 2014